

Pour compléter la retraite des non-salariés

Arca Patrimoine poursuit son partenariat avec l'assureur Aviva France et propose désormais le contrat Aviva Retraite Plurielle Madelin pour les TNS. Ceux-ci cumulent ainsi la préparation de leur retraite et une baisse de leur pression fiscale.

Conscient de la diversité des profils d'épargnants et de leurs besoins spécifiques, Aviva Retraite Plurielle Madelin donne accès à trois stratégies de gestion, et à une large gamme de supports et de sociétés de gestion. En effet, ce contrat de retraite Madelin offre trois modes de gestion financière pendant la phase d'épargne :

- la gestion libre, qui permet au client de définir lui-même la répartition de son investissement grâce à soixante-seize supports de vingt-sept sociétés de gestion différentes (3 fonds patrimoniaux, 73 supports d'investissement dont 7 fonds à horizon, 2 SCPI et 1 fonds en euros). Les arbitrages sont gratuits et cette gestion peut être facilitée avec les options financières automatiques et gratuites suivantes, comme l'investissement progressif (du fonds garanti vers 5 UC), le plan d'arbitrages programmés (arbitrer mensuellement tout ou partie de l'épargne d'un support d'origine vers un ou plusieurs supports), le plan de rachats programmés (effectuer des rachats périodiques de l'épargne), le plan de sécurisation progressive (arbitrer automatiquement, avec une périodicité mensuelle, tout ou partie de l'épargne vers un ou plusieurs supports à orientation prudente) et le rééquilibrage automatique (conserver stable dans le temps la répartition entre supports financiers). Le montant de l'encours du contrat au jour de la mise en place de l'une ou l'autre de ces options, qui peuvent être souscrites au cours de la vie du contrat, doit être au minimum de 10 000 € ;

- la gestion évolutive : après avoir fixé l'âge prévu pour le départ à la retraite, et choisi entre les trois profils disponibles (prudent, équilibré ou dynamique),

l'épargne est investie selon une grille de répartition déterminée à l'avance. Cette répartition évolue ensuite chaque année pour être progressivement orientée vers des supports moins risqués, grâce à des arbitrages automatiques et gratuits, jusqu'à la date prévue de la liquidation de la retraite ;

A tout moment, il est possible de changer de mode de gestion, gratuitement, ou/et de les combiner entre eux.

- et la gestion sous mandat : accessible sans condition de minimum d'investissement, elle offre le choix entre deux sociétés de gestion : Aviva Investors France ou Rothschild HDF Investment Solutions, chargées de déterminer des allocations d'actifs adaptées.

→ Un contrat personnalisable

A tout moment, il est possible de changer de mode de gestion, gratuitement, ou/et les combiner entre eux. Les frais sont dans le marché de ce type de contrats : les frais sur versements maxima sont de 5 % (sauf majoration pour les supports immobiliers). Les frais de gestion annuels sont de 1 % maximum sur fonds en euros, 1,50 % maximum sur les UC. Les frais de transfert sont de 1 % maximum au cours des dix premières années, enfin les frais de service de la rente viagère sont de 3 % du montant des arrérages.

→ Des garanties de prévoyance bien présentes

Aviva Retraite Plurielle Madelin bénéficie de plusieurs garanties :

- garantie bonne fin (optionnelle) en cas de décès ou de PTIA (perte totale et irréversible d'autonomie) avant le terme du contrat et avant l'âge de 65 ans : l'assureur prend alors en charge les cotisations programmées prévues ;

- garantie remboursement (optionnelle), en cas d'arrêt de travail (ITT : incapacité temporaire de travail) ou d'invalidité définitive (IPT : invalidité permanente

totale) en cas d'accident, l'assuré, après une franchise de 60 jours, bénéficie du remboursement des cotisations programmées prévues ;

- et, enfin, garantie complémentaire en cas de décès, pour se protéger d'une éventuelle baisse

des marchés financiers en cas de décès.

→ Des choix multiples de rentes

Sont proposées rente viagère simple, rente réversible de 50 à 100 % par palier de 10 %, rente viagère avec annuités garanties, rente viagère réversible à 100 % avec annuités garanties, et rente non réversible ou réversible, au choix, majorée ou minorée pendant cinq ou dix ans. La table utilisée est la TGF05, introduite par l'arrêté du 1^{er} août 2006 portant homologation des tables de mortalité pour les rentes viagères.

Enfin, Aviva Retraite Plurielle Madelin garantit à la souscription le taux de transformation de la rente : le TNS a ainsi l'assurance de ne pas voir sa rente baisser, du fait de l'augmentation de l'espérance de vie. Bref, un contrat qui offre une belle palette de solutions financières et de garanties, ainsi qu'un choix complet de rentes. ■